

ANA MARIA SANTOS CRUZ

LE COMBAT D'UNE MÈRE

POUR LA JUSTICE

Brésil

ÉCRIRE
POUR LES
DROITS

AMNESTY
INTERNATIONAL



ÉCRIRE POUR LES DROITS

PLUS DE 20 ANS D'ÉCRITURE DE LETTRES QUI CHANGENT DES VIES

Lorsqu'une poignée de personnes s'unissent derrière une autre, les résultats peuvent être extraordinaires.

Il y a 20 ans, un petit groupe de militant-e-s polonais s'est lancé dans un marathon des lettres de 24 heures. Les années suivantes, l'idée a fait son chemin. Aujourd'hui, *Écrire pour les droits* est la plus grande manifestation de défense des droits humains dans le monde.

De 2 326 lettres en 2001, nous sommes passés à plus de 5,3 millions de lettres, de tweets, de signatures de pétition et d'autres actions en 2022 : grâce au pouvoir des mots, des personnes du monde entier se sont unies autour de l'idée que la solidarité ne connaît pas de frontières géographiques. Ensemble, elles ont contribué à transformer la vie de plus d'une centaine de personnes au fil des ans, les libérant ainsi de la torture, du harcèlement ou d'un emprisonnement injuste.

Cette année encore, notre campagne met en avant des personnes du monde entier, ayant toutes en commun d'avoir vu leurs droits humains bafoués, que ce soit par leur gouvernement, par la police, ou encore par de grandes entreprises, uniquement en raison de qui elles sont ou pour avoir simplement exercé leurs droits. Ensemble, nous pouvons lutter pour leurs droits. Par l'intermédiaire d'*Écrire pour les droits*, elles reçoivent des messages personnalisés de solidarité venant de milliers de personnes de toute la planète. Savoir que leur situation capte l'attention du public rassure souvent ces personnes et leurs familles, en leur montrant qu'elles ne sont pas oubliées. En écrivant directement aux autorités pour leur demander de prendre des mesures immédiates afin de remédier à ces injustices, nous pouvons créer un monde plus juste et plus égalitaire.

Outre le fait d'encourager à rédiger des lettres, Amnesty International s'entretient avec les personnes qui ont le pouvoir de faire évoluer cette situation, comme les personnalités politiques des pays concernés. Par ailleurs, *Écrire pour les droits* met en lumière ces injustices au moyen de manifestations publiques et attire l'attention du monde entier sur les réseaux sociaux.

Les personnes et les groupes qui faisaient l'objet de la campagne les années précédentes témoignent de l'effet de ces actions et évoquent souvent la force qu'ils et elles ont tirée de savoir qu'autant de personnes se souciaient de leur sort.

En général, on constate que les autorités du pays traitent différemment ces hommes et ces femmes, ainsi que les personnes et les groupes qui se trouvent dans une situation similaire. Elles peuvent décider de leur libération et de l'abandon des poursuites. Les personnes sont traitées avec davantage d'humanité, et de nouvelles lois ou réglementations destinées à éliminer l'injustice en question sont adoptées.

« *Du fond du cœur, je peux dire que cette campagne m'a maintenue en vie, c'est ce qui les a empêchés de me tuer parce qu'ils savent que vous êtes là.* »

Jani Silva,
 défenseuse de l'environnement, 2021

AVANT DE COMMENCER

Cette **activité d'éducation aux droits humains** peut être organisée dans différents cadres en ligne ou hors ligne, comme dans une salle de classe, avec une association locale, en famille, ou dans un groupe militant. En tant qu'animateur/animateur, vous pouvez adapter l'activité afin qu'elle corresponde au mieux au contexte et aux personnes avec qui vous travaillez. Par exemple, il peut être judicieux de tenir compte de leurs connaissances sur les sujets abordés, de la taille du groupe et de la meilleure manière d'organiser votre activité en vue de favoriser la participation active, de l'endroit où vous vous trouvez, de la possibilité d'organiser l'activité en présentiel ou en ligne, et des éventuelles limites. Lorsque des participant-e-s souhaitent agir sur un cas en particulier, discutez ensemble afin de déterminer si elles/ils peuvent le faire en toute sécurité.

Ces activités reposent toutes sur des **méthodes d'apprentissage participatives**, qui impliquent de donner des informations mais aussi d'amener les participant-e-s à explorer, discuter, analyser et s'interroger sur les sujets liés aux cas abordés. Cette démarche leur permet :

DE DÉVELOPPER des savoir-faire et des compétences clés ;

DE SE FORGER leur propre opinion, de poser des questions et d'acquérir une compréhension approfondie des sujets abordés ;

D'ÊTRE ACTEURS de leur apprentissage et d'adapter les discussions en fonction de leurs intérêts, de leurs capacités et de leurs préoccupations ;

D'AVOIR SUFFISAMMENT D'ESPACE pour s'investir émotionnellement et développer leurs propres comportements.



Rédaction de lettres pour *Écrire pour les droits* à Anvers (Belgique), 2022.

Pour en savoir plus sur les personnes pour qui nous luttons, rendez-vous sur [amnesty.org/fr/writeforrights](https://www.amnesty.org/fr/writeforrights)

Pour écrire à l'équipe d'Amnesty International présente dans votre pays, rendez-vous sur [amnesty.org/fr/countries](https://www.amnesty.org/fr/countries)

Envoyez un message de soutien sur Twitter / X à [@Amnesty](https://twitter.com/Amnesty) en utilisant le hashtag #W4R23.

Avant de commencer, si vous ne connaissez pas les méthodes d'apprentissage participatives, nous vous invitons à consulter le **Manuel d'animation** d'Amnesty International, disponible sur <https://www.amnesty.org/fr/documents/ACT35/020/2011/fr/>

Amnesty International propose des cours en ligne d'éducation aux droits humains sur différents sujets, notamment un cours rapide sur les défenseur-e-s des droits humains, qui présente la campagne *Écrire pour les droits* : <https://academy.amnesty.org/learn>.

VOS MOTS ONT DU POUVOIR

DES MILITANTES ACQUITTÉES

Après avoir organisé une manifestation antigouvernementale en mai 2020, Cecillia Chimбири, Joanah Mamombe et Netsai Marova ont été arrêtées, emmenées dans un poste de police, embarquées de force dans une voiture banalisée et conduites hors de la ville de Harare, au Zimbabwe. Elles ont ensuite été battues, torturées et laissées sur le bord de la route. Alors qu'elles étaient hospitalisées, elles ont été inculpées d'infractions pénales en lien avec la manifestation. Elles ont ensuite été accusées de « communication d'informations mensongères » et d'« obstacle à l'exercice de la justice » pour avoir évoqué leur calvaire. Netsai a fui le Zimbabwe à la suite de l'agression. Après avoir figuré dans l'édition 2022 d'*Écrire pour les droits* et fait l'objet de plus d'un demi-million d'actions, Cecillia et Joanah ont été acquittées par la Haute Cour le 4 juillet 2023.



© Amnesty International/Vongai Chikwanda/Kuvanah Moodley



LIBÉRÉ DU QUARTIER DES CONDAMNÉS À MORT

Le Sud-Soudanais Magai Matiop Ngong n'était qu'un adolescent lorsqu'il a été condamné à mort le 14 novembre 2017 pour meurtre. Il a raconté avoir expliqué au juge que cet homicide était un accident et qu'il n'avait que 15 ans au moment des faits. Il a pourtant été jugé pour meurtre, infraction passible de la peine de mort, sans avoir pu bénéficier des services d'un avocat. Plus de 700 000 actions ont été menées en sa faveur dans le cadre d'*Écrire pour les droits* 2019. En mars 2022, la Haute Cour a reconnu qu'il devait être libéré, car il était mineur au moment des faits. Magai est maintenant en sécurité hors du pays et plus déterminé que jamais à aider d'autres personnes comme lui.

UN DÉFENSEUR DES DROITS HUMAINS LIBÉRÉ

Bernardo Caal Xol, enseignant et père de famille, travaillait sans relâche pour défendre les communautés affectées par des projets hydroélectriques sur la rivière Cahabón, dans le nord du Guatemala. En novembre 2018, il a été condamné à plus de sept ans d'emprisonnement sur la base d'accusations forgées de toutes pièces, destinées à empêcher son travail de défense des droits humains. Durant l'édition 2021 d'*Écrire pour les droits*, plus d'un demi-million d'actions ont été menées en sa faveur et cet homme a été libéré en mars 2022.



© Simone Dalmasso

À PROPOS DES DROITS HUMAINS

Les droits humains sont les libertés et protections fondamentales qui appartiennent à chacun et chacune d'entre nous. Ils reposent sur les principes de dignité, d'égalité et de respect mutuel, indépendamment de l'âge, de la nationalité, du genre, de l'origine ethnique, des convictions et des orientations personnelles.

Ces droits impliquent d'être traité et de traiter les autres de façon équitable, et d'avoir la possibilité de faire ses propres choix dans la vie. Les droits humains élémentaires sont universels : ils appartiennent à chacun et chacune d'entre nous, partout dans le monde. Ils sont aussi inaliénables : personne ne peut nous les retirer. De plus, ils sont indissociables et interdépendants : ils ont tous la même importance et sont étroitement liés.

Depuis les atrocités commises pendant la Seconde Guerre mondiale, les instruments internationaux relatifs aux droits humains, à commencer par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ont apporté un cadre solide à la législation nationale, régionale et internationale, afin d'améliorer la vie de tous les êtres humains. Les droits humains peuvent être considérés comme des lois que doivent appliquer les autorités. Les gouvernements et les fonctionnaires de l'État ont l'obligation de les respecter, de les protéger et de les concrétiser sur leur territoire mais aussi à l'étranger.

Les droits humains ne sont pas un luxe dont on ne peut jouir que lorsque la situation le permet.



LA DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME (DUDH)

La DUDH a été rédigée par l'Organisation des Nations unies nouvellement créée, dans les années qui ont immédiatement suivi la Seconde Guerre mondiale. Depuis son adoption le 10 décembre 1948, c'est sur elle que repose tout le système international des droits humains. Conformément à ce qu'ils ont convenu, tous les pays du monde sont tenus de respecter les principes généraux contenus dans les 30 articles de ce document.

Comme son nom l'indique, la DUDH est une déclaration, une déclaration d'intention par laquelle tous les États du monde s'engagent à se conformer à certaines normes dans leur manière de traiter les êtres humains. Les droits humains sont aujourd'hui partie intégrante du droit international : depuis l'adoption de la DUDH, ses principes ont servi de base à l'élaboration de nombreuses lois et de nombreux accords juridiquement contraignants. Ces lois et accords constituent le socle sur lequel s'appuient des organisations comme Amnesty International pour appeler les États à éviter les comportements ou traitements dont les personnes mises en avant dans le cadre d'Écrire pour les droits ont été victimes.

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

 <p>DROITS ET LIBERTÉS CIVILS Droit à la vie, droit à la non-discrimination, droit de ne pas subir de torture et de ne pas être réduit-e en esclavage</p>	<p>Article 1 Liberté et égalité en dignité et en droits</p> <p>Article 2 Non-discrimination</p> <p>Article 3 Droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de sa personne</p> <p>Article 4 Droit de ne pas être réduit-e en esclavage</p> <p>Article 5 Droit de ne pas être soumis-e à la torture</p>
 <p>DROITS JURIDIQUES Droit à la présomption d'innocence, à un procès équitable, droit de ne pas être arrêté-e ou détenu-e arbitrairement</p>	<p>Article 6 Protection de la loi pour toutes et tous</p> <p>Article 7 Égalité devant la loi</p> <p>Article 8 Réparation lorsque les droits ont été bafoués</p> <p>Article 9 Pas de détention, d'emprisonnement ni d'exil arbitraires</p> <p>Article 10 Droit à un procès équitable</p> <p>Article 11 Présomption d'innocence</p> <p>Article 14 Droit d'aller dans un autre pays et de demander une protection</p>
 <p>DROITS SOCIAUX Droit à l'éducation, droit à des services médicaux, droit au loisir, droit de fonder une famille et d'en prendre soin</p>	<p>Article 12 Droit à une vie privée, à un foyer et à une vie de famille</p> <p>Article 13 Liberté d'habiter et de voyager librement au sein des frontières de l'État</p> <p>Article 16 Droit de se marier et de fonder une famille</p> <p>Article 24 Droit au repos et aux loisirs</p> <p>Article 26 Droit à l'éducation, notamment à un enseignement primaire gratuit</p>
 <p>DROITS ÉCONOMIQUES Droit à la propriété, au travail, au logement, à une retraite, à un niveau de vie suffisant</p>	<p>Article 15 Droit à une nationalité</p> <p>Article 17 Droit à la propriété</p> <p>Article 22 Droit à la sécurité sociale</p> <p>Article 23 Droit de travailler, de toucher un salaire juste et d'adhérer à un syndicat</p> <p>Article 25 Droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé et son bien-être</p>
 <p>DROITS POLITIQUES Droit de participer au gouvernement de son pays, droit de vote, droits aux libertés de réunion pacifique, d'expression, de conviction et de religion</p>	<p>Article 18 Liberté de croyance (dont la liberté de religion)</p> <p>Article 19 Liberté d'expression et droit de diffuser des informations</p> <p>Article 20 Liberté d'adhérer à des associations et de rencontrer d'autres personnes de manière pacifique</p> <p>Article 21 Droit de participer au gouvernement du pays</p>
 <p>DROITS CULTURELS ET EN MATIÈRE DE SOLIDARITÉ Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p>	<p>Article 27 Droit de prendre part à la vie culturelle de la communauté</p> <p>Article 28 Droit à ce que règne un ordre international tel que tous ces droits puissent être pleinement respectés</p> <p>Article 29 Responsabilité de respecter les droits des autres personnes</p> <p>Article 30 Personne ne peut être privé de l'un de ces droits !</p>



ACTIVITÉ

VIOLENCES POLICIÈRES ET
DISCRIMINATION

CONCEPTS CLÉS

- Violences policières et impunité
- Le droit à la vie
- Homicides illégaux
- Justice raciale
- Racisme et discrimination

À PROPOS DE CETTE ACTIVITÉ

Les participant-e-s en apprennent davantage sur les luttes et la résilience d'Ana Maria Santos Cruz, une mère qui réclame justice pour l'homicide illégal de son fils, Pedro Henrique. Ce jeune Brésilien, qui militait en faveur de la justice raciale et des droits humains, a été tué par la police. Dans le cadre de cette activité, les participant-e-s sont encouragés à écrire des lettres aux autorités brésiliennes afin de réclamer justice pour Pedro Henrique et de faire preuve de solidarité envers Ana Maria.

ÂGE : 14 ANS ET PLUS

TEMPS NÉCESSAIRE

60 minutes – Vous aurez peut-être besoin de plus de temps pour la partie « Agissez ».

OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

Les participant-e-s :

- **comprennent** les effets de la discrimination à caractère raciste et des violences policières sur les communautés marginalisées ;
- **comprennent** le lien entre violences policières, homicides illégaux et discrimination raciale ;
- **comprennent** les difficultés que des milliers de mères rencontrent dans leur lutte pour obtenir justice ;
- **en apprennent** davantage sur la campagne d'Amnesty International *Écrire pour les droits* ;
- **écrivent** des lettres en soutien à Ana Maria Santos Cruz et témoignent de leur solidarité envers elle.

MATÉRIEL

- **Document à distribuer : Recours excessif à la force et racisme** (page 9)
- **L'histoire d'Ana Maria** (page 11)
- **Informations complémentaires** (page 10)
- **Feuilles de papier, stylos, enveloppes** (si vous envoyez des lettres)
- **Facultatif** : Vidéo d'Ana Maria Santos Cruz sur [amnesty.org/w4r-videos](https://www.amnesty.org/w4r-videos)
- **Facultatif** : Modèles de lettres disponibles sur <https://www.amnesty.org/fr/get-involved/write-for-rights/>

PRÉPARATION

- Imprimez le document de la page 9 à remettre à chaque participant-e/groupe.
- Lisez les informations complémentaires en page 10 et l'histoire d'Ana Maria en page 11.

POUR EN SAVOIR PLUS

- Cours de 20 minutes sur *Écrire pour les droits* : academy.amnesty.org/learn/course/external/view/elearning/42/un-petit-guide-pour-ecrire-pour-les-droits
- Pour en savoir plus sur la justice raciale : <https://www.amnesty.org/fr/what-we-do/discrimination/racial-justice/>
- Pour en savoir plus sur le cas de Pedro Henrique (en portugais) : anistia.org.br/informe/anistia-internacional-brasil-cobra-justica-por-morte-de-ativista-em-tucano-ba/

AVERTISSEMENTS

Cette activité aborde les sujets de la violence raciale et des violences et homicides commis par la police, ce qui peut s'avérer éprouvant pour les participant-e-s. Il est préférable qu'elle soit menée par deux animateurs-trices, ou qu'une personne se tienne prête à accompagner tout-e participant-e qui aurait besoin de sortir. L'histoire de Pedro Henrique et d'Ana Maria peut susciter de fortes émotions et réveiller des traumatismes chez certain-e-s participant-e-s. Familiarisez-vous de manière exhaustive avec le contenu et anticipez les potentiels passages sensibles afin de pouvoir gérer les échanges avec empathie, en faisant preuve de compréhension. Au cours de l'activité, vérifiez régulièrement si les participant-e-s se sentent toujours à l'aise. Ceci peut passer par des signes non verbaux, des échanges privés ou de brefs interludes de réflexion. Durant et après l'activité, laissez les participant-e-s exprimer leurs sentiments et leurs pensées concernant l'activité et les sujets abordés. Ceci peut les aider à gérer toute émotion forte qu'ils ou elles auraient pu ressentir.

AVANT DE COMMENCER

Accueillez les participant-e-s et préparez-les à l'activité en leur expliquant que vont être abordés les thèmes de la violence à caractère raciste, de la discrimination, des violences policières et de la mort. Informez-les que si, à n'importe quel moment, ils ou elles ne se sentent pas à l'aise, ou s'ils sont submergés par les émotions, ils ont la possibilité de ne pas participer et de quitter la pièce.

1. A UNE HISTOIRE FAITE DE RÊVES ET D'ESPOIR

Présentez Pedro Henrique aux participant-e-s, en leur montrant son portrait, qui figure dans les **informations complémentaires** à la page 10. Dites aux participant-e-s :

« Pedro Henrique était un jeune homme noir originaire de Salvador, la capitale de l'État de Bahia, au Brésil, qui avait choisi de vivre dans la petite ville de Tucano, dans le même État. Il appartenait à une communauté marginalisée. Cadet de trois enfants, il aimait profondément sa famille et sa communauté. Tout comme sa mère, Ana Maria, Pedro Henrique était grand amateur d'art et de musique. Il adorait la musique populaire brésilienne et le reggae, notamment Bob Marley et Peter Tosh. Il était membre du mouvement religieux rastafari, dont la philosophie, les traditions culturelles et le mode de vie sont centrés sur les concepts d'équilibre, d'amour, de spiritualité et de destin, et accordent une place importante à la diaspora africaine noire et à la conscience noire.



En 2012, alors âgé de 25 ans, il a été victime de violences policières devant la maison de son père, qui vivait aussi à Tucano. En réponse, il a commencé à organiser des marches annuelles pour la paix, les « Walks of Peace », qui rassemblaient pacifiquement des personnes de tous âges pour appeler à la justice et à la fin des violences policières, principalement dirigées contre la population noire à Tucano. Il avait des rêves et des aspirations pour l'avenir. Il œuvrait en bien pour faire changer les choses, rassemblant sa communauté grâce à son militantisme pacifique. »

Demandez aux participant-e-s de réfléchir aux questions suivantes et d'écrire leurs réponses sur un papier, sous la forme de nuages de mots, par exemple.

- **Qu'avez-vous en commun avec Pedro Henrique ? Son histoire présente-t-elle des similarités avec votre vie ?**
- **Imaginez que vous organisiez une marche pacifique dans l'espoir de faire changer des choses pour votre communauté, quels changements demanderiez-vous ?**
- **Lorsqu'il était jeune, Pedro Henrique a subi des violences de la part de la police. Que savez-vous des violences policières en général, ou au Brésil en particulier ?**

Demandez à quelques volontaires de partager leurs réponses avec le groupe.

Si possible, diffusez la chanson « *Filho do leão* » de Planta e Raiz sur youtu.be/up2j0qIZPy4 en fond sonore. C'est la chanson préférée d'Ana Maria.

2. UN COMBAT POUR LA JUSTICE : L'HISTOIRE D'ANA MARIA

Distribuez l'**histoire d'Ana Maria** (page 11) et laissez quelques minutes aux participant-e-s pour la lire. Ensuite, rassemblez-les et menez une discussion en vous aidant des questions suivantes. Vous pouvez vous appuyer sur les **informations complémentaires** (page 10) pour guider les échanges.

- **Qu'est-ce qui est arrivé au fils d'Ana Maria, Pedro Henrique ?**
- **Quels réflexions et sentiments a suscités en vous la lecture de l'histoire d'Ana Maria ?**
- **Qu'est-ce qui vous choque ou vous surprend dans ce qui est arrivé à Pedro Henrique ?**
- **Qu'est-ce que cette histoire nous apprend sur l'importance de lutter pour les droits fondamentaux et la quête de justice ?**

Soulignez le fait que, malgré les menaces constantes et la douleur d'avoir perdu son fils, Ana Maria a courageusement réclaté la vérité sur la mort de Pedro Henrique, appelant les autorités à mener une enquête approfondie et à traduire les responsables en justice.

3. RACISME, VIOLENCES POLICIÈRES ET IMPUNITÉ AU BRÉSIL

Répartissez les participant-e-s en petits groupes et distribuez-leur des exemplaires du **document Recours excessif à la force et racisme**, page 9. Demandez aux participant-e-s de se servir du document et des questions ci-dessous pour guider leurs échanges.

- **Quel est le lien entre les violences policières, les homicides illégaux et la discrimination raciale ?**
- **Que faut-il pour rompre le cercle vicieux des violences policières ? (par ex. : mesures, lois, enquêtes, etc.)**
- **Que se passe-t-il lorsque les gouvernements n'enquêtent pas sur des crimes ou ne traduisent pas les responsables présumés en justice, par exemple, lorsque la police peut tuer sans avoir à en affronter les conséquences ?**
- **Que doit-il se passer pour qu'Ana Maria obtienne justice ?**
- **Ana Maria continue d'organiser des Marches pour la paix et de lutter pour que les responsables de la mort de Pedro Henrique soient traduits en justice. À votre avis, qu'est-ce qui lui donne la force de continuer ?**

Rassemblez de nouveau tous les participant-e-s et demandez à chaque groupe de partager certaines des discussions qu'ils ont eues et les conclusions qu'ils en ont tirées, notamment concernant les deux dernières questions.



Rappel : L'histoire de l'homicide de Pedro Henrique peut susciter des émotions fortes et le sujet des violences policières et de la discrimination raciale est de ceux qui peuvent trouver un écho dans de nombreux pays et communautés et dont les participant-e-s ont pu faire eux-mêmes l'expérience. Soyez prêt-e-s à prendre le temps nécessaire pour en parler et permettre aux participant-e-s de partager ce qu'ils ressentent. Vous serez peut-être obligé-e de mettre un terme à l'activité à ce moment-là et de passer à la partie « **Agissez** » de l'activité.



Insistez sur le fait que ce qui est arrivé à Pedro Henrique n'est pas un cas isolé. Expliquez que, au Brésil, le racisme, la discrimination et les violences policières sont profondément implantés dans la culture même des institutions policières. En effet, la police brésilienne est l'une de celles qui tue le plus au monde. Pedro Henrique pourrait avoir été pris pour cible en tant que défenseur des droits humains exigeant la cessation des violences policières. Mais il a aussi été pris pour cible parce qu'il était noir, jeune et issu d'une communauté pauvre et marginalisée. Les homicides illégaux de jeunes hommes noirs innocents et d'autres personnes issues de communautés marginalisées constituent un problème systémique au Brésil. Au prétexte d'une « guerre contre la drogue », les droits des populations noires et marginalisées sont quotidiennement bafoués. Cette guerre contre la drogue justifie l'invasion violente et l'occupation des favelas, impose un climat de guerre quotidien à des milliers de familles et entraîne la mort de nombreux jeunes.

4. AGISSEZ

Expliquez ce qu'est la campagne *Écrire pour les droits* d'Amnesty International. Expliquez qu'Amnesty International encourage les gens à réclamer justice pour Ana Maria. Vous pouvez donner des exemples de l'édition précédente (page 3) qui montrent le succès que peuvent avoir la rédaction de lettres et d'autres actions. Vous pouvez aussi regarder cette vidéo d'une minute de Moses Akatugba, qui a été libéré du quartier des condamnés à mort grâce aux actions menées dans le cadre de l'édition 2014 de la campagne *Écrire pour les droits* : youtu.be/8cU6EPY5r_c (en anglais uniquement).

Si le temps imparti ne permet pas aux participant-e-s de passer à l'action, encouragez-les à s'organiser pour le faire après coup ou répartissez les actions entre les groupes. Encouragez-les à faire preuve de créativité.



Montrez aux participant-e-s la vidéo d'Ana Maria, qui se trouve ici : www.amnesty.org/w4r-videos.

ÉCRIRE UNE LETTRE

Encouragez les participant-e-s à écrire aux autorités brésiennes en utilisant les coordonnées fournies à droite.

- Mentionnez quelque chose à propos de vous afin de rendre votre lettre plus personnelle pour les autorités.
- Dites-leur ce qui vous choque dans le cas d'Ana Maria Santos Cruz et de son fils, Pedro Henrique.
- Expliquez-leur pourquoi vous jugez important que les gouvernements interviennent pour mettre fin aux violences policières une fois pour toutes.
- Intimez-leur de **clore rapidement l'enquête sur l'homicide de Pedro Henrique, de manière impartiale et indépendante, afin que tous les responsables présumés de ce crime soient traduits en justice dans le cadre de procès équitables.**

Procureure générale de l'État de Bahia

Ministério Público do Estado da Bahia
Quinta Avenida, n° 750, 1° andar
sala 129, do CAB (Centro Administrativo da Bahia)
CEP 41.745-004
Salvador, Bahia, Brésil

Formule d'appel : Madame la Procureure générale

Twitter / X : @MPdaBahia

Hashtags : #W4R23

#JusticeForPedroHenrique

SHOW SOLIDARITY

Montrez à Ana Maria qu'elle n'est pas toute seule. Envoyez votre message de solidarité à Ana Maria pour l'aider à garder espoir. Faites preuve de créativité ! Tout comme son fils, elle adore la musique populaire brésilienne et le reggae, vous pouvez donc parler de musique dans votre lettre. Publiez des photos de votre lettre sur vos comptes de réseaux sociaux, en intégrant le hashtag #JusticeForPedroHenrique. Puis, envoyez votre courrier à l'adresse indiquée à droite.

Ana Maria parle portugais. Voici quelques exemples de messages à ajouter :

Ana, estamos com você, a sua luta nos inspira a continuar! (portugais)

Ana, nous sommes avec vous et votre lutte est une source d'inspiration pour nous ! (français)

Ana, você não está sozinha e o nome de Pedro Henrique não será esquecido! (portugais)

Ana, vous n'êtes pas toute seule et le nom de Pedro Henrique ne sera jamais oublié ! (français)

Ana Maria Santos Cruz

c/o Amnesty International Brazil
Rua da Gloria, 344
Rooms 302 and 304
Gloria, CEP 20241-180
Rio de Janeiro, Brésil

Instagram : @justicaparapedrohenrique

Hashtags : #W4R23

#JusticeForPedroHenrique



DOCUMENT À DISTRIBUER

BRÉSIL. RECOURS EXCESSIF À LA FORCE ET RACISME

Au Brésil, le racisme continue d'alimenter les violences perpétrées par des représentants de l'État. Les homicides illégaux commis par des membres des forces de sécurité sont fréquents, touchant de manière disproportionnée les personnes noires des quartiers marginalisés. Des opérations de police lourdement armées donnent souvent lieu à d'intenses échanges de coups de feu, durant plusieurs heures, dans des favelas et d'autres quartiers marginalisés. Le recours excessif à la force par l'État se traduit aussi par des homicides illégaux, des descentes de police dans des habitations, des destructions de biens, des tortures psychologiques, des restrictions du droit de circuler librement et la fermeture temporaire d'établissements scolaires ou de santé, entre autres services essentiels.

La « guerre contre la drogue » du Brésil, qui dicte les politiques de sécurité publique du pays depuis des décennies, continue d'alimenter le cycle de violences raciales et d'homicides illégaux perpétrés par la police dans le pays. Selon l'ONG Forum brésilien de sécurité publique, 99 % des victimes d'homicides commis par la police en 2021 étaient des hommes, 84 % étaient des personnes noires et 52 % avaient moins de 25 ans.

Le bilan toujours très lourd des opérations policières montre toute l'incapacité de l'État à superviser de manière efficace le comportement des fonctionnaires de police. La présence disproportionnée de personnes noires parmi les victimes constitue une preuve supplémentaire de l'existence d'un racisme systémique et institutionnel qui alimente l'incrimination de ces personnes et l'usage excessif de la force à leur égard. La persistance et l'ampleur des homicides perpétrés par la police prouvent également l'impunité dont jouissent les responsables directs de ces actes et le fait que les autorités hiérarchiques qui favorisent ou tolèrent l'usage excessif de la force ne sont pas amenées à rendre compte de leurs actes.

Amnesty International appelle à la justice raciale et demande que les personnes subissant une discrimination historique et systématique jouissent de l'égalité dans le droit et dans la pratique. Les États doivent garantir justice et réparations, notamment en abrogeant les lois, les politiques et les pratiques racistes et en veillant à l'égalité d'accès aux droits économiques et sociaux. Ils doivent aussi adopter des mesures pour mettre un terme aux opérations excessives de maintien de l'ordre et à la criminalisation abusive des personnes et des populations discriminées.

Les homicides illégaux, ou exécutions extrajudiciaires sont ordonnés par un gouvernement ou commis avec son assentiment ou son soutien. Ils sont perpétrés par l'armée, par la police ou par des civils travaillant avec les forces gouvernementales. Ils incluent les homicides résultant d'un recours excessif à la force par des responsables de l'application des lois.

La justice raciale consiste à aller au-delà de la prévention des cas individuels de discrimination à caractère raciste pour lutter également contre l'oppression structurelle. Cela implique de travailler en faveur d'un changement et de solutions systémiques, en ciblant les causes premières de l'oppression raciale, car celle-ci se conjugue avec le patriarcat, l'héritage du colonialisme et de l'esclavage, ainsi que l'inégalité économique.



© Mario Tama/Getty Images

Des habitants regardent une patrouille de police dans la rue au Brésil.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

IMPUNITÉ ET VIOLATIONS DU DROIT À LA VIE

Toute personne a droit à la vie. Ce droit, protégé par la loi, est la condition préalable qui nous permet d'exercer tous les autres droits. Personne ne devrait être aléatoirement privé-e de son droit à la vie. Cela signifie que les États doivent non seulement s'abstenir de prendre des vies, mais aussi adopter des mesures raisonnables pour empêcher des morts de se produire. L'absence d'enquête sur les circonstances d'un décès pourrait constituer une violation des droits humains en vertu du droit international relatif aux droits humains.

Lorsque quelqu'un perd la vie, les États doivent veiller à ce qu'une enquête indépendante, impartiale, minutieuse et efficace soit menée sans délai, par des organes indépendants et impartiaux. Si l'on soupçonne le décès d'être le résultat d'agissements criminels, les autorités doivent garantir que les auteurs présumés soient traduits en justice dans le cadre de procédures équitables.

Les autorités brésiliennes n'ont jamais mené d'enquêtes suffisantes sur les cas d'usage excessif de la force ni fait en sorte que les personnes directement responsables ou intervenant dans la chaîne de commandement soient traduites en justice. Ceci contribue à créer une culture de l'impunité, au sein de laquelle les représentant-e-s de l'État ayant commis des crimes parviennent fréquemment à éviter les sanctions.

Les défenseurs des droits humains sont des personnes qui mènent, individuellement ou collectivement, des actions non violentes pour défendre et protéger les droits humains.

PROTECTION DES DÉFENSEUR·E·S DES DROITS HUMAINS

L'espace accordé aux organisations de la société civile a rétréci de façon alarmante à l'échelle mondiale et les difficultés auxquelles les défenseur-e-s des droits humains font face sont devenues de plus en plus importantes ces dernières années. D'après la rapporteuse spéciale des Nations unies sur la situation des défenseurs des droits de l'homme, le Brésil compte parmi les pays où le plus de défenseur-e-s des droits humains ont été tués entre 2015 et 2019.

Ce sont les États qui portent la responsabilité ultime et ont l'obligation de protéger les personnes qui défendent les droits humains et de veiller à ce qu'elles puissent mener à bien leur travail légitime dans un environnement sûr et favorable, sans peur de représailles. Cette obligation exige aussi des États qu'ils mettent en œuvre des mesures pour empêcher que des violations des droits humains soient commises à l'encontre des personnes qui défendent ces droits et qu'ils répondent aux allégations d'atteintes contre elles. Pourtant, les attaques visant des défenseur-e-s des humains se produisent souvent précisément parce que les États ne favorisent pas un environnement sûr et favorable au travail ces personnes. Il est fréquent que les gouvernements ne reconnaissent ni ne protègent les défenseur-e-s en situation de danger, et n'amènent pas les responsables de violations à leur rencontre à rendre des comptes. Lorsque les autorités ne prennent pas les attaques contre des défenseur-e-s des droits humains au sérieux, leur comportement suggère que de tels actes sont tolérés et qu'il n'y aura pas ou peu de conséquences pour les auteurs de ces agissements, augmentant ainsi le risque d'attaques similaires à l'avenir.

Pedro Henrique

© Amnesty International / Gabriel Yjalade



HISTOIRE D'ANA MARIA

Brésil

Ana Maria Santos Cruz est une mère aimante. Avec sa fille, elle aime assister à des concerts et à des événements culturels à Salvador, au Brésil. Cependant, depuis la mort de son fils, Pedro Henrique, Ana Maria a l'impression qu'on lui a arraché une part d'elle-même.

Au cours de sa trop courte vie, Pedro Henrique a accompli beaucoup de choses. En tant que militant et défenseur de la justice raciale et des droits humains, Pedro Henrique a organisé des « Marches pour la paix » à Tucano, la ville où il habitait dans l'État de Bahia, au Brésil. Ces marches annuelles rassemblaient de nombreuses personnes pour dénoncer les violences policières, en particulier à l'encontre des communautés noires.

Ces moments de solidarité se sont heurtés des réactions d'hostilité et d'intimidation de la part de la police. Des policiers ont commencé à surveiller Pedro Henrique. Ils l'ont menacé et l'ont violemment attaqué en raison de son militantisme. Le 27 décembre 2018, Pedro Henrique, alors âgé de 31 ans, a été tué. Trois hommes cagoulés ont effectué une descente à son domicile alors qu'il dormait avec sa petite amie. Il a reçu huit balles dans la tête et le cou. Selon sa petite amie, les trois hommes étaient des policiers.

Les agents soupçonnés d'avoir tué Pedro Henrique ont été inculpés en 2019. Cependant, bientôt cinq ans après les faits, ils sont encore actifs dans la police. L'enquête sur cet homicide n'a pas été conclue et le procès n'a pas encore débuté.

Malgré les menaces constantes et le deuil de son fils, Ana Maria a courageusement réclamé la vérité sur sa mort, appelant les autorités à mener une enquête approfondie et à organiser un procès des responsables



© Amnesty International / Gabriel Yjalade



© Amnesty International / Gabriel Yjalade

En haut : La famille de Pedro Henrique Santos Cruz tient des panneaux réclamant justice pour Pedro.

En bas : Une « Marche pour la paix » à Tucano, février 2023.

À PROPOS

D'AMNESTY INTERNATIONAL

Amnesty International est un mouvement rassemblant 10 millions de personnes qui fait appel à l'humanité en chacun et chacune de nous et milite pour que nous puissions toutes et tous jouir de nos droits humains. Notre vision est celle d'un monde dans lequel les dirigeants et dirigeantes tiennent leurs promesses, respectent le droit international et sont tenus de rendre des comptes.

Nous enquêtons et révélons les faits lorsque des atteintes aux droits humains ont lieu, où qu'elles se produisent. Nous faisons pression sur les gouvernements et d'autres entités puissantes, comme les entreprises, afin de nous assurer qu'ils tiennent leurs promesses et respectent le droit international. En relatant les histoires poignantes des personnes avec lesquelles nous travaillons, nous mobilisons des millions de sympathisant-e-s dans le monde entier. Ensemble, nous faisons campagne pour le changement et défendons les militant-e-s sur le terrain. Nous aidons les gens à revendiquer leurs droits par l'éducation et la formation.

Le travail de l'organisation protège les personnes et leur permet d'avoir prise sur leur propre vie : de l'abolition de la peine de mort à la promotion des droits sexuels et reproductifs, de la lutte contre la discrimination à la défense des droits des réfugié-e-s et des migrant-e-s. Nous agissons pour traduire en justice les tortionnaires, changer les législations répressives et libérer les personnes emprisonnées uniquement pour avoir exprimé leurs opinions. Nous défendons sans exception celles et ceux dont la liberté ou la dignité est menacée.

© Amnesty International 2023

Sauf mention contraire, le contenu de ce document est sous licence Creative Commons (attribution, utilisation non commerciale, pas d'œuvre dérivée, 4.0 International). <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/legalcode>

Pour plus d'informations, veuillez consulter la page relative aux autorisations sur notre site : <https://www.amnesty.org/fr/permissions/>.

Lorsqu'une entité autre qu'Amnesty International est détentrice du copyright, le matériel n'est pas sous licence Creative Commons.

Édition originale publiée en 2023 par Amnesty International Ltd.

Peter Benenson House
1 Easton Street
London WC1X 0DW, Royaume-Uni

Septembre 2023

Index : POL 32/7062/2023 French

Version originale : Anglais

© Amnesty International pour toutes les photos sauf indication contraire.

Photos de couverture : © Amnesty International / Gabriel Yjalade

[amnesty.org/fr](https://www.amnesty.org/fr)

**ÉCRIRE
POUR LES
DROITS**

AMNESTY
INTERNATIONAL

